

## **Tony Germain Nkina (Burundi)**



Tony Germain Nkina est un avocat burundais.

Longtemps membre de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues, qu'il représentait dans la province de Kayanza, Tony Nkina a milité pour venir en aide aux détenus les plus vulnérables. Après la réélection plus que contestée du président Nkurunziza, en 2015, les activités de l'APRODH ont été suspendues et ses avoirs gelés. Dans le même temps la plupart des ONG qui œuvraient au Burundi ont été contraintes de réduire leurs activités ou de quitter le pays. Plusieurs membres de l'APRODH ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines de prison sous des accusations fallacieuses.

Refusant de quitter le pays, au contraire de nombreux autres défenseurs des droits humains qui se sont résolus à l'exil, Tony Nkina a continué à pratiquer son métier. Mais en 2020, alors qu'il s'était rendu dans le nord du pays pour y assister un client dans le cadre d'un litige foncier, il a été arrêté et mis en procès sous l'inculpation de « collaboration avec des groupes armés ». Malgré ses dénégations et l'absence de toute preuve, il a été condamné à cinq années de prison et est toujours aujourd'hui détenu. L'avènement du nouveau président Ndayishimiye n'a malheureusement rien changé à sa situation.

Pour en savoir plus : <https://www.hrw.org/fr/news/2022/09/22/entretien-le-prix-payer-pour-la-defense-des-droits-humains-au-burundi>

Pour soutenir Tony Nkina : <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/burundi>

